

« Partage de la valeur » en entreprise

1 jour (7 heures)
Ajouté le 08/07/2024 - Modifié le 10/12/2024

À partir de 480€ NET

Les fondamentaux à connaître pour mettre en place une politique de partage de la valeur

Objectifs

La loi « Partage de la valeur » (Loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023) a créé une obligation de mise en place d'un dispositif de partage de la valeur dans les entreprises de 11 à 49 salariés éligibles à partir du 1er janvier 2025. Afin de répondre à cette obligation cette formation permettra de :

Appréhender dans leur ensemble les dispositifs de partage de la valeur

Prendre conscience de l'intérêt de ces dispositifs afin de pouvoir les inscrire dans une politique globale de partage de la valeur

Compétences visées

Optimiser les conditions de mise en place du partage de la valeur dans l'entreprise.

Public

Chefs d'entreprise, responsables et collaborateurs des ressources humaines

Prérequis : Prérequis : Aucun

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Comprendre les spécificités des dispositifs

- Participation,
- Intéressement
- Prime de partage de la valeur (PPV)
- Intéressement de projet
- Augmentation exceptionnelle des bénéfices et partage de la valeur

« Partage de la valeur » en entreprise

Comment optimiser le partage de la valeur

- Positionner les dispositifs en fonction de la valeur à partager et de son entreprise
- Identifier les avantages sociaux et fiscaux des différents dispositifs, et leur limite
- Adapter des dispositifs imposés par la loi
- Construire une formule de calcul de l'intéressement adaptée au projet d'entreprise et à la stratégie de l'entreprise
- Prévoir des conditions de modulation du montant de la prime de partage de la valeur adaptées à l'entreprise

Comment faire vivre sa politique de partage de la valeur pour en faire un levier d'attractivité ou de fidélisation des salariés

- Montrer sa singularité : savoir communiquer sur les dispositifs d'épargne salariale en interne ou en externe
- Répondre aux enjeux RSE
- Mobiliser les dispositifs d'abondement d'un plan d'épargne salariale ou retraite
- Identifier des avantages des nouveaux dispositifs : l'actionnariat salarié, le plan de partage de la valorisation des entreprises


Sécuriser les modalités de mise en place des dispositifs

- Les modes de conclusion des accords
- Les délais de conclusion à respecter
- La durée de validité des accords

Dates & lieux

 13 mars 2025

 Laval

 480.00

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

« Partage de la valeur » en entreprise



Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant.



Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation. A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM - quizz - mise en situation ...). Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.